

# L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'aime le bon; je combat le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, 24 AOUT 1858.

No. 20.

— Nous prevenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

M. Alphonse Paré est nommé notre agent pour Montréal, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Sorel.

Nos abonnés qui ne recevraient pas "L'Observateur" sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

— On a besoin de quelques jeunes gens pour distribuer ce journal à Québec.

## NOUVEAU DISCOURS DU GOUVERNEUR.

Dans notre premier numéro, nous avons eu l'avantage de commenter le discours que le gouverneur ont le toupet de lire, les députés la patience d'écouter, et le peuple la banhomie de gaber. On se rappelle les beaux projets que les ministres promettaient au peuple; on se rappelle aussi que nous déclarâmes n'avoir aucune confiance dans les promesses d'un Cartier et d'un McDonald. Avions nous raison? Le discours que le gouverneur a prononcé en prorogeant les chambres va le prouver.

S'adressant aux membres du Conseil Législatif, le gouverneur leur adresse ces paroles:

Je vous félicite d'avoir *terminé* les affaires de cette session prolongée, et je suis heureux de voir que vous avez donné votre *attention* aux sujets que j'avais recommandé à votre considération."

Dans ces quatre lignes, il y a deux men songes. D'abord, les affaires de cette session, loin d'être terminées sont à peine ébauchées; ensuite, l'attention de la grande majorité des membres des deux chambres n'a jamais été portée sur les affaires de la province, mais bien sur leurs intérêts personnels. Qui osera le nier?

Mais passons.

Il y a six mois, en ouvrant les chambres, le gouverneur se faisant l'interprète de ses ministres, promettait, outre beaucoup de lois demandées depuis longtemps par le peuple Canadien, l'introduction des mesures les plus libérales pour protéger les électeurs, simplifier nos lois, encourager l'agriculture, réviser le tarif des douanes, etc.; eh bien, nous le demandons: un seul de ces sujets a-t-il reçu, nous ne dirons pas l'atten-

tion, mais l'encouragement du ministère-parjure?

Non.

Il est vrai qu'une loi pour protéger les voteurs a été passée à la dernière heure; mais on a qu'à en lire les premiers paragraphes, pour se convaincre que la main qui griffonna la loi de judicature et ses mille amendements, a façonné la présente mesure. C'est dire assez que l'injustice et la corruption régneront encore dans les élections.

Rien n'a été fait pour doter la province d'un code de lois uniforme. La compagnie Cartier-McDonald a sacrifié l'agriculture. Pour protéger le commerce et soulager le peuple, elle a augmenté le tarif des douanes!

Mais on a point oublié de protéger l'usure! Le *cent pour cent* va ruiner nos villes et dépeupler nos campagnes, que voulez-vous, c'est le *jour des banquiers*! De plus on a vu s'accomplir un attentat constitutionnel qui dans tout autre pays que le notre eut renversé le trône et produit une révolution. Ici, Cartier fait marcher le peuple dans la boue et lui rit au nez!

Son Excellence se garde bien de dire tout cela; elle laisse ce soin aux journalistes. Go a head! ou plutôt: Go a way Head!

Nous avons assisté mardi dernier à la représentation dramatique donnée à la salle *Jacques-Cartier* par messieurs les *amateurs Canadiens*, et nous sommes heureux de pouvoir les féliciter sur leur succès comme acteurs. Les rôles étaient distribués d'une manière satisfaisante, ce qui prouve le tact et la capacité de M. Savard, leur maître de répétition. Généralement les *amateurs* qui montent sur la scène ne font pas assez attention à la distribution des rôles qui est le point capital pour réussir. Un rôle de vieillard, sera, souvent, donné à un jeune homme dont la voix trahira l'âge, et vice versa. Un rôle de femme ne peut être joué par un acteur à la voix mâle et aux allures décidées. Ce défaut ne peut être reproché aux amateurs de mardi dernier.

Bien que l'audience fut des plus nombreuses nous apprenons avec chagrin que la recette n'a pu couvrir les déboursés. Ceci s'explique quand on songe aux dépenses extraordinaires que, par sa négligence à compléter l'intérieur de la salle Jacques-Cartier, la Corporation fait encourir aux *amateurs*. Croira-t-on que la Corporation

qui retire vingt piastres à chaque représentation n'ait pas encore placé un siège dans la salle, et qu'il faille, en outre, payer un gardien et le coût du gaz! Nous ne serions pas surpris de ne plus voir les amateurs jouer à la Salle *Jacques-Cartier*!

Décidément l'économie de la Corporation, est une *économie de bouts de chandelles*!

Avant de finir, nous ferons remarquer que s'il est permis de siffler des acteurs qui remplissent mal leurs rôles, la bienséance exige que l'on garde le silence quand le rideau est levé et que les acteurs font leur devoir.

## LE "COURRIER DU CANADA."

Il paraît que ce journal fait plus de mal qu'on ne semble croire. Non seulement c'est un braconnier qui attise le fanatisme, mais c'est encore une cause de misère publique. Voici comment:

Lorsque pour devenir *chef de police*, M. Bureau envoya à tous les diables la sainte botte du *Courrier*, des sommes énormes étaient dues depuis longtemps aux travailleurs. Les frères Brousseau qu'en avait si *saintement* joués, consentirent néanmoins à recevoir, de nouveau, sous leur toit, toute la pacotille de ce journal. Ils s'obligèrent à laisser terminer au *Courrier*, l'apprentissage du rédacteur Taché; en outre, M. Drapeau, en qualité de *contre-maître*, eut encore sa place à la sainte feuille: il devait régler les affaires de la société. Ce n'était pas une besogne facile; car, les finances étaient à peu près dans le même état que celles de la Caisse de Saint-Roch. Cependant on parvint à faire attendre les ouvriers. Les jours, les semaines, les mois se passèrent, et les employés ne recevaient point d'argent. Bien plus, sous prétexte que les affaires de la société n'étaient pas encore terminées, on voulut empêcher un pressier d'emporter ses outils! Bref, on fit si bien, qu'à l'heure qu'il est, le chevalier TACHÉ et M. Stanislas Drapeau qui étaient les plus en état d'attendre, sont PAYÉS, tandis que de pauvres ouvriers, dont plusieurs sont pères de familles, ne peuvent retirer un sou! Quoiqu'il leur en coûte de s'adresser à la Cour pour obtenir justice—tant le pouvoir de la canaille se fait sentir partout—les ouvriers trompés par l'ex-administration du journal trois fois saint, vont intenter un procès. On nous apprend, que déjà, l'un d'eux a montré l'exemple.